



---

## 42<sup>ème</sup> Session du Conseil des droits de l'homme

### Introduction du projet de résolution L.20 « droits de l'homme et justice transitionnelle »

Genève, le 26 septembre 2019

Déclaration de la Suisse

---

Monsieur le Président,

Adresser les violations et atteintes flagrantes des droits de l'homme et les violations graves du droit international humanitaire ainsi qu'empêcher leur récurrence est un défi majeur pour les sociétés ayant vécu ce type de réalités. Mon pays soutient et accompagne des processus de traitement du passé depuis plus que 15 ans. Nos partenaires, l'Argentine et le Maroc, ont eux-mêmes mis en œuvre ce genre de processus pour gérer des héritages de violence. Notre expérience montre que les efforts en matière de justice transitionnelle peuvent apporter une contribution substantielle et concrète à l'établissement d'une paix durable et ainsi éviter un retour à la violence. Nous sommes aussi convaincus que les processus de justice transitionnelle, si menés de manière participatif, inclusif et adapté aux réalités du contexte spécifique, peuvent adresser les causes profondes des conflits, et ainsi contribuer à la réalisation de l'objectif de développement durable 16.

Avec l'Argentine et le Maroc, la Suisse présente donc aujourd'hui une nouvelle résolution de fond sur les droits de l'homme et la justice transitionnelle, qui est soutenue à l'heure actuelle par plus de 50 Etats issus de toutes les régions du monde. La résolution demande à la Haute-Commissaire d'analyser dans un rapport – en consultation avec tous les acteurs pertinents - les contributions de la justice transitionnelle à la pérennisation de la paix et à la réalisation de l'objectif de développement durable 16. Le rapport sera présenté au Conseil à sa 46<sup>ème</sup> session en mars 2021. Le Bureau de la Haute-Commissaire a exprimé son grand intérêt à travailler sur ce thème et d'y contribuer.

Les parrains de la résolution ont tenu deux consultations informelles ouvertes qui se sont déroulées dans une ambiance de travail constructive. A cela s'ajoutent des contacts bilatéraux qui ont aussi permis de consolider le texte que nous vous présentons aujourd'hui. Nous avons œuvré avec le maximum de transparence et considérons que le projet de résolution L.20 constitue un bon compromis entre les différentes positions

exprimées durant les négociations. Nos trois pays, l'Argentine, le Maroc et la Suisse sont ainsi confiants que le Conseil des droits de l'homme sera en mesure d'adopter notre résolution commune sur les droits de l'homme et la justice transitionnelle et de maintenir l'intégrité du texte.

Monsieur le Président, chers délégués, Mesdames et Messieurs,

Ce dimanche 22 septembre 2019, Louis Joinet, auteur des « Principes contre l'impunité » qui depuis 20 ans guident l'action de l'ONU et des pays membres en matière de justice transitionnelle, est décédé à l'âge de 75 ans. Avec ce texte, qu'une fois de plus nous vous invitons à soutenir si vous ne l'avez pas déjà fait, nous souhaitons aussi honorer l'héritage de ce grand homme en matière de lutte contre l'impunité.

Je vous remercie de votre attention.